



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

**CONCERNANT L'OCCUPATION
DE LA PLACE CHARLES DE GAULLE
ET DU SQUARE BRIGADE RAC
DU 03 JUILLET AU 25 AOÛT 2023
DANS LE CADRE DU VILLAGE FAMILLE**

PL/CB
APM 23/1435

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L.2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu la demande présentée par Monsieur Christophe COURTOT, responsable du Pôle Animations de la Ville de Royan,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, dans le cadre du Village Famille qui aura lieu du 10 juillet au 15 août 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le service Pôle Animation est autorisé à occuper la place Charles de Gaulle, du 03 juillet au 25 août 2023, dans le cadre du Village Famille (suivant plan joint).

ARTICLE 2 : L'accès au Square Brigade RAC sera réservé à l'animation du 08h00 à 19h00.

- L'accès au public sera interdit de 19h00 à 08h00 du matin.

ARTICLE 3 : Il sera interdit de s'installer en position debout, assis ou coucher sur le terre-plein en herbe du square Brigade RAC, du 03 juillet au 25 août 2023.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 23 juin 2023

Pour le Maire,
Et par délégation
Le Cinquième Adjoint



Philippe CUSSAC

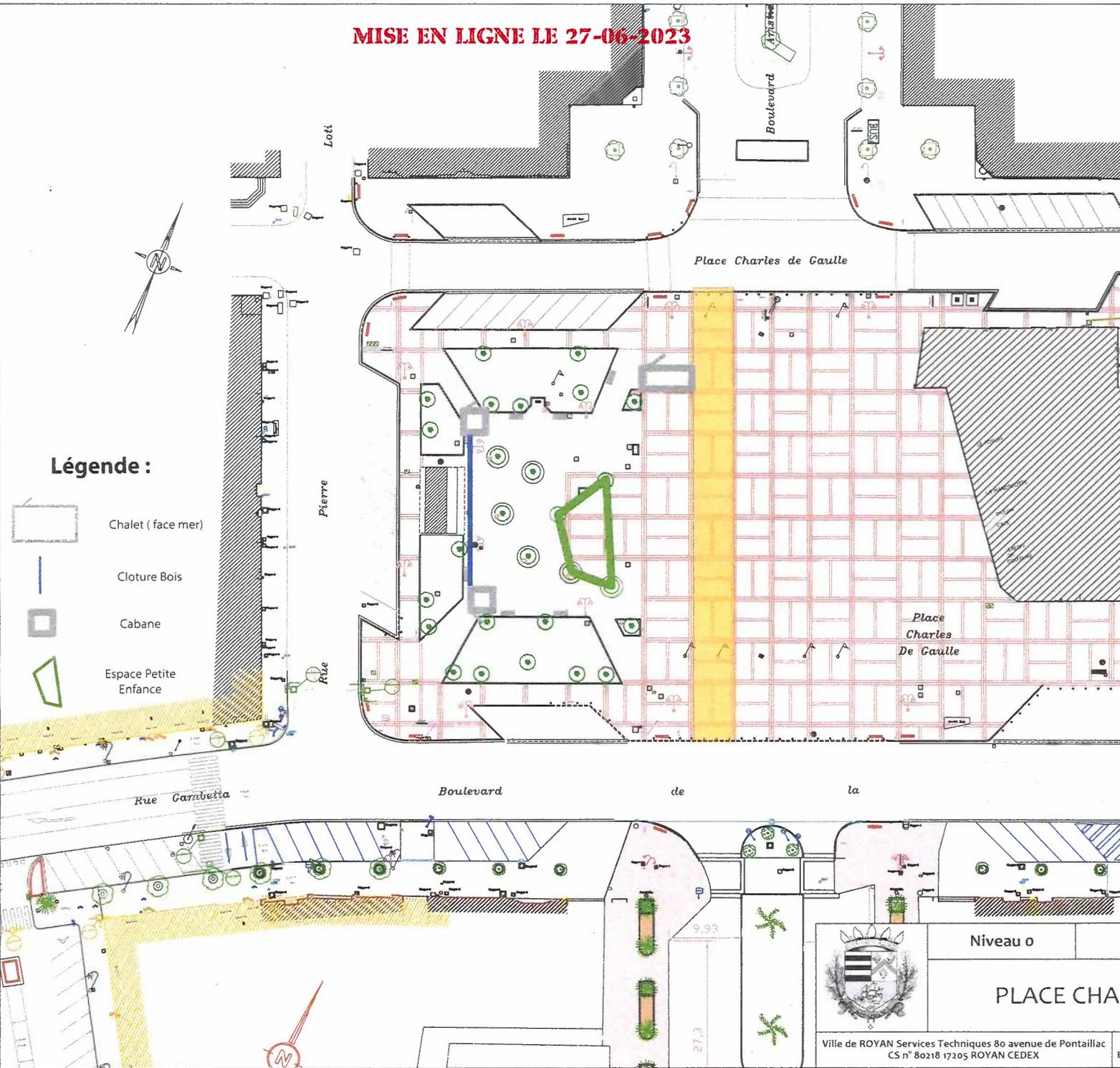
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 27 juin 2023

MISE EN LIGNE LE 27-06-2023



Légende :

-  Chalet (face mer)
-  Cloture Bois
-  Cabane
-  Espace Petite Enfance



Niveau 0

PLACE CHARLES DE GAULLE

Ville de ROYAN Services Techniques 80 avenue de Pontailiac
CS n° 80218 17205 ROYAN CEDEX